



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2017/017

Genève, le 10 février 2017

CONCERNE:

JORDANIE

Faux permis CITES

1. L'Organe de gestion CITES en Jordanie prie le Secrétariat d'informer les Parties de sa préoccupation concernant la délivrance de faux permis CITES qui sont en circulation.
2. Les Parties doivent considérer tout permis émis par l'Organe de gestion en Jordanie comme non valide tant que les Autorités CITES en Jordanie n'en ont pas vérifié l'authenticité.
3. Pour toute autre question concernant les permis délivrés par la Jordanie, les Parties sont priées de les contacter directement ces Autorités.